

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du Lundi 16 novembre 2020 à 18 H. 30

Convoquée le 9 novembre 2020
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents : 13

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LE BRETON A
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Absent Excusé : M. BRUNOT qui donne procuration à M. WAGNER

Secrétaire de Séance : M. SCHMESSER D. a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le fait que cette séance se déroule en huis clos compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition de M. le Maire.

Aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A DELIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A HAUCONCOURT, ARGANCY ET WOIPPY

M. le Maire passe la parole à M. SCHMESSER.

M. SCHMESSER présente l'enquête publique unique préalable à la délivrance des permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Hauconcourt, Argancy et Woippy sollicité par la société ALTERGIE TERRITOIRES 3.

L'enquête a lieu du 21 octobre au 20 novembre 2020 inclus.

M. SCHMESSER rappelle aux membres de l'Assemblée que le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de METZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la demande présentée par la Société ALTERGIE 3 sous réserve que toutes les normes de sécurité soient strictement appliquées afin d'éviter tout incident tant sur les personnes que sur l'environnement, le cadre de vie, et que le cahier des charges soit respecté.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A AY SUR MOSELLE : SABLIERES DIER.

M. le Maire passe la parole à M. EEKEN.

M. EEKEN présente l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SABLIERES DIER relative à l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à AY SUR MOSELLE.

L'enquête a lieu du 2 novembre au 4 décembre 2020 inclus.

M. EEKEN rappelle aux membres de l'Assemblée que le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de METZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la demande présentée par la Société SABLIERES DIER sous réserve que toutes les normes de sécurité soient strictement appliquées afin d'éviter

tout incident tant sur les personnes que sur l'environnement, le cadre de vie, et que le cahier des charges soit respecté.

M. WAGNER remercie Messieurs SCHMESSER et EEKEN pour leur travail de présentation de ces dossiers.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSSEP)

M. le Maire précise qu'il y a lieu de compléter la délibération du 23 avril 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP.

En effet, il convient d'ajouter dans la détermination es groupes de fonction et de critères de répartition le cadre d'emploi des rédacteurs :

CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS				
Groupe	Fonction du poste	Critères d'attribution	Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant annuel maximum du CIA
B2	Secrétaire de Mairie, Rédacteur	<p>Encadrement responsabilité d'encadrement</p> <p>Technicité/expertise diversité et complexité des dossiers à gérer</p> <p>Sujétions particulières... confidentialité, responsabilité financière, responsabilité d'encadrement</p>	16015 €	2185 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- accepte le rajout du cadre d'emploi Rédacteur à compter du 1^{er} décembre 2020.
- autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent.
- précise que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- demande à M. le Maire de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

ADHESION A LA MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION

M. WEINBERG fait savoir que,

Considérant que l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

Considérant en outre la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Considérant que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle.

M. WEINBERG présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par M. WEINBERG
- Autorise le Maire à signer cette convention avec M. le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que tous les documents y afférents,
- Autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- Dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

CREATION D'UNE REGIE « CIMETIERE »

M. AQUILINA informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de créer une régie de recette pour permettre l'encaissement des redevances liées aux concessions du cimetière (achat, renouvellement achat de case au columbarium etc...)

Le montant de ces renouvellements ou acquisitions a été fixé par délibération en avril 2002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à créer une régie de recette « cimetière »

DIVERS

./.

INFORMATIONS**Classe de Mer «Milieu Marin et Char à voile»**

Mme JACOBY fait savoir que la classe de Mme WALTHER a pour projet de partir en classe découverte du milieu marin et char à voile du 31 mai au 4 juin 2021.

Le coût total pour 18 enfants est de 9 365.70 € (tarifs 2020)

Le financement est prévu de la façon suivante :

Coopérative scolaire	5.70 €
ASSE (200 € par enfant)	3 600.00 €
CCAS (50 € par enfant)	900.00 €
A charge des Parents (180 € par enfant)	3240.00 €

Le solde soit 1620 € seront financé par la commune.

Dans l'hypothèse où les tarifs 2021 du transport seraient en augmentation, celle-ci serait également prise en charge par la commune.

Budget COVID 19

Mme JACOBY fait savoir que le budget attribué à la lutte contre l'épidémie de coronavirus s'élève à ce jour à 19 223 € (achat de masques adultes enfants, gel,

désinfectant de surface, cloison protection pour la borne d'accueil de la mairie et surtout la fourniture de papier essuie main pour l'école.)

Il est à noter que la commune a distribué 2 masques lavables aux collégiens et lycéens pour la rentrée scolaire. Puis il a été remis aux élèves scolarisés du CP au CM 2 deux masques lavables le 2 novembre dernier.

Gazette

La gazette sera distribuée courant décembre dans les boîtes à lettre du village par le personnel communal.

Remerciements

M. DROUILLEAUX communique les remerciements de l'Amicale des Anciens pour l'octroi de la subvention annuelle.

Elagage

M. AQUILINA fait savoir qu'il a fait procéder à l'élagage de différents arbres et que les arbres longeant le cimetière ont du être abattus pour diverses raisons (racines qui soulèvent l'enrobé des trottoirs, risques d'endommager les réseaux souterrains ..)

Il informe que les commissions environnement et travaux vont étudier différentes possibilités de réaménagement de ce secteur.

Colis de Noël

M. WEINBERG fait savoir que les colis de Noël seront distribués aux Anciens par les membres du CCAS et du Conseil, non pas le vendredi 18 décembre mais le samedi 19 décembre à partir de 10 Heures.

Puis il demande qui sera présent ?

Mmes JACOBY, TEXIER, BASSO et Ms WEINBERG, DROUILLEAUX, AQUILINA, EEKEN seront présents.

PEP 57

M. WEINBERG fait savoir qu'il y a une réunion entre le personnel du Péricolaire, les responsables des PEP 57, le directeur de la société de nettoyage et la Municipalité afin de faire une mise au point sur le rôle de chaque intervenant dans l'entretien des locaux.

Puis, il informe que Mme REMY directrice du périscolaire quitte les PEP 57 le 20 novembre prochain.

Les PEP procèdent actuellement au recrutement.

France Service

M. WEINBERG informe qu'une structure est mise en place dans les locaux de la Poste à ENNERY qui pourra aider les administrés dans leur démarche avec 9 différents organismes dont Pôle Emploi, la CAF, etc...

Ce service sera en fonction début janvier 2021.

Il rappelle que toutefois, le secrétariat de mairie venait déjà en aide aux administrés et qu'il continuera à rendre ce service.

Il verra avec Mme JACOBY le moyen le plus efficace et adapté pour procéder à l'information des administrés concernant ce service.

Collecte des recyclables.

M. WAGNER informe qu'à partir de janvier prochain le recyclage va s'étendre aux pots de yaourt, barquette polystyrène, barquette plastique (fruit) emballage de type jambon, film des packs d'eau.

Un flyer sera distribué à la population.

Eglise

L'église a réouvert ses portes le 18 octobre dernier, et les a refermées à partir du 30 octobre.

Toutefois, les obsèques peuvent y être célébrées mais limitées à 30 personnes.

Vigipirate renforcé

Le plan Vigipirate renforcé a été activé.

Information

M. WAGNER fait savoir qu'un tract a été adressé à la population afin de prévenir de l'annulation de toutes les manifestations jusqu'à la fin de l'année, en raison de l'épidémie.

Cérémonie du 11 Novembre

Il n'y a pas eu de cérémonie patriotique le 11 novembre, toutefois une gerbe a été déposée au monument aux Morts.

Déchetteries

M. WAGNER précise que les déchetteries restent ouvertes pendant ce confinement.

Grand Frais

Un magasin comprenant le Grand Frais et la boulangerie Marie Blachère va s'implanter au Carrefour d'Activités Hauconcourt/Talange.

La CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) a donné son accord pour cette installation.

Projet de Territoire

M. WAGNER fait savoir qu'il va rencontrer avec M. WEINBERG, un représentant de la Communauté de Communes Rives de Moselle en vue de la présentation du projet de territoire sur 10 ou 15 ans.

Carrefour d'Activités Hauconcourt/Talange

M WAGNER fait savoir que des magasins (meubles et de voitures) se sont installés sans autorisation d'ouverture (commission de sécurité). Le magasin de vente de véhicules va régulariser quant au magasin de meubles, la lettre recommandée est revenue à la Mairie.

Commission travaux

M. WAGNER propose, si la commission est prête, de présenter au prochain conseil les travaux d'aménagement envisagés au cimetière, et la réhabilitation du contour et des parkings de la salle des fêtes.

Séance levée à 19 H. 50